

Eglises de réveil et nuisance sonore à Kinshasa : arènes thaumaturgiques ou simples fabriques de bruit ?

par José Mvuezolo Bazonzi

Résumé

Cet article questionne, à partir d'une enquête qualitative menée à Kinshasa (Ngaba, Nsele), l'épineuse problématique de la nuisance sonore des églises de réveil : celles-ci sont-elles réellement des arènes thaumaturgiques, ou au contraire, ne sont-elles que des simples fabriques de bruit ? L'enquête révèle que ces églises de réveil, bien qu'opérant essentiellement à Kinshasa, sont également disséminées à travers tout le pays, et elles fonctionnent aussi bien comme des officines de nuisance sonore que des espaces thaumaturgiques, dédiées à une espèce de catharsis sociale. Toutefois, face à la quasi incapacité de l'Etat congolais à réguler ce secteur, de nombreux habitants des quartiers concernés par cette incursion de ces églises sont victimes de cette dérive « psophophilique », une sorte d'amour pour le bruit, qui constitue pourtant un frein au développement des capacités intellectuelles et mentales des Kinois, ainsi qu'une négation de leur droit au repos. Le papier propose des clés pour amener les services publics à opérer une négociation avec toutes les parties prenantes, de manière à aboutir à une régulation républicaine du secteur des cultes, pour le plus grand bien des citoyens.

Mots clés : églises de réveil, nuisance sonore, arène thaumaturgique, fabrique de bruit, « psophophilie »

Abstract

This paper questions, based on a qualitative survey conducted in Kinshasa (Ngaba and Nsele), the thorny problem of noise pollution in revival churches: are they really thaumaturgical arenas, or on the contrary, are they just simple noise factories? The investigation reveals that these revival churches, although operating mainly in Kinshasa, are also scattered throughout the country, and they function as both noise pollution offices and thaumaturgical spaces, dedicated to a kind of social catharsis. However, faced with the Congolese state's near inability to regulate this sector, many inhabitants of the neighborhoods concerned by this incursion of these churches are victims of this "psophophilic" drift, a kind of love for noise, which nevertheless constitutes an obstacle to the development of the intellectual and mental capacities of the people of Kinshasa, as well as a negation of their right to rest. The paper proposes keys to getting public services to negotiate with all stakeholders, so as to achieve a republican regulation of the religious sector, for the greater good of the citizens.

Keywords: revival churches, noise pollution, thaumaturgical arena, noise factory, "psophophilia".

1. Introduction

Face à l'âpreté de la vie et à la crise multiforme qui sévit dans le pays, les habitants de Kinshasa (les Kinois) sont littéralement désemparés, voire déboussolés, et leur attention est en permanence rivée sur la recherche de solutions à leurs problèmes existentiels. Parmi les refuges idéaux à la résolution de leurs soucis quotidiens figurent en bonne place les églises de réveil, ces officines thaumaturgiques qui voient leurs soucis absous dans une espèce de « *melting pot* » fait d'espoir et d'espérance pour une vie meilleure au

fil des jours. Et les solutions à ces problèmes passent par l'octroi des « guérisons miracles », des séances de prières marathon, des séances de jeûne, ou d'autres pratiques religieuses.

La popularité de ces églises à Kinshasa, et par effet d'entraînement à travers le pays, participe d'une complicité quasi implicite d'un aveu d'impuissance de la part de l'autorité publique chargée de réguler la vie collective en général, et le secteur des cultes en particulier. Et pourtant, à Kinshasa, les églises de réveil constituent de nos jours, une institution religieuse quasi incontournable, utilisée par les uns pour assouvir leur quête du sacré ou leur bien-être spirituel, et par les autres, pour affirmer leur leadership d'indépendance et d'autonomie religieuse et aussi de bien-être socio-matériel.

Telle de l'ivraie dans un champ de blé, ces églises sont florissantes à travers les rues de Kinshasa, qui, du reste, sont toujours bruyantes de jour comme de nuit, à cause de la présence massive des églises, des bars, des marchés, des enfants dans la rue, et d'autres activités commerciales qui génèrent du bruit dans l'espace public, au grand dam des paisibles citoyens et au grand mépris de leur droit à un environnement sain et calme et leur droit au repos. Cet amour excessif du bruit, que je qualifie de « psophophilie », constitue pourtant un frein au développement des capacités intellectuelles et mentales des Kinois, à cause de son incidence sur leur santé mentale.

Nous sommes dès lors en droit de nous interroger sur le bien-fondé de l'existence massive de cette institution religieuse et de son impact sur le corps social congolais. Les églises de réveil opérant à Kinshasa, mais aussi disséminées à travers le pays, ne sont-elles que des fabriques de bruit, ou au contraire, sont-elles des espaces thaumaturgiques pour leurs fidèles ? Par hypothèse, nous pouvons affirmer que ces églises, qui opèrent aussi bien à Kinshasa qu'à l'intérieur du pays, constituent bel et bien une source importante et inquiétante de pollution sonore ; mais elles sont également, dans une

moindre mesure, des officines thaumaturgiques où s'opèrent quelques guérisons miraculeuses, à en croire leurs fidèles ainsi que certains voisins de ces églises. En ce sens, elles joueraient un rôle de catharsis sociale, destiné à atténuer la souffrance et la pénibilité de la vie quotidienne. Toutefois, face à l'insuffisance de régulation de ce secteur par l'autorité publique, les habitants des quartiers arrosés par ces églises de réveil sont constamment exposés à toutes sortes de pollution sonore lors de l'organisation des activités de ces églises – que ce soit des veillées de prière, des campagnes d'évangélisation, des marathons de prières ou des concerts religieux – avec le risque de nuire dangereusement à leur santé mentale.

Cet article se propose, grâce à une enquête dans deux quartiers des deux communes de la ville de Kinshasa, à savoir la commune de Ngaba et celle de Nsele, de jeter un regard critique sur ce phénomène qui caractérise la capitale congolaise au 21^{ème} siècle. Ainsi, après la présentation du milieu où l'enquête a été réalisée et après avoir donné quelques précisions méthodologiques, le papier analyse les principaux résultats auxquels cette étude a abouti. Cette analyse est ensuite suivie d'une discussion des résultats. Enfin, des propositions concrètes sont formulées à l'intention de l'autorité publique en vue d'une meilleure régulation du secteur des cultes.

2. Milieu d'étude et méthodologie

2.1. Milieu d'étude

Cette étude sur la nuisance sonore des églises de réveil a été menée dans deux quartiers de la capitale Kinshasa, à savoir le quartier Bulambemba dans la commune de Ngaba, et le quartier Mpsa 1, dans la commune de la Nsele. Ces deux quartiers ont été choisis principalement à cause de leur caractère populaire. Le premier, situé au sud de la ville, est un ancien quartier de la ville, tandis que le second constitue l'un des quartiers récemment lotis à l'est de

Kinshasa. Par exemple, avec ses 180.650 habitants, la commune de Ngaba compte 223 églises de réveil inscrites officiellement à l'ERC, le regroupement confessionnel des Eglises de Réveil au Congo (Jules Kassay, 2024, pp. 179-180). Ces 223 différentes dénominations d'églises de réveil sont déployées et répliquées à l'infini dans la plupart des rues et avenues de la commune et de la capitale ; c'est pourquoi l'on parle souvent de prolifération des dites églises.

Tableau 1. Caractéristiques des quartiers enquêtés

	Bulambemba (Ngaba)	Mpasa 1 (Nsele)
Population	49.826 (2023)	34.446 (2024)
Nombre d'églises implantées	46	54
Nombre d'avenues où sont implantées les églises	32	30
Nombre moyen d'églises implantées par avenue	1,44	1,8

Source : Notre enquête à Kinshasa (octobre 2024)

La concentration des « églises » de réveil dans ces quartiers augmente l'entropie sonore dans des espaces pourtant prévus pour le repos des paisibles citoyens : au moins 2 « églises » par avenue constitue une épreuve pour les habitants desdits quartiers. Le chiffre qui figure sur ce tableau n'est qu'une moyenne arithmétique calculée théoriquement ; mais dans la réalité, une avenue peut regorger plus de 5 à 6 de ces « églises », dont les programmes de cultes et autres activités ne concordent pas toujours : une église organise une veillée de prières le vendredi, une autre tient un séminaire d'évangélisation le samedi, une autre encore une croisade le lundi, et le dimanche, tous organisent le culte, ... Et donc les habitants du quartier peuvent être soumis comme ça tous les jours à une croisade de production sonore innommable.

2.2. Méthodologie

Cette recherche tire sa légitimité épistémologique du paradigme structuro-fonctionnaliste. En effet, pour mieux saisir les conséquences du phénomène de nuisance sonore analysé, il est impérieux de connaître – même de manière implicite – la structure et le fonctionnement des églises de réveil qui sont l’institution religieuse au cœur cette analyse (Mvuezolo Bazonzi , 2006). Par hypothèse, nous avons posé qu’elles sont soit des fabriques de bruit, soit des espaces thaumaturgiques au secours des fidèles dans la tourmente du fardeau de la vie quotidienne. Ainsi, leur rôle et leur fonction sociale seront questionnés, en nous servant des données empiriques produites au cours de l’enquête de terrain effectuée dans les deux communes choisies à cet effet, à savoir Ngaba et Nsele.

Cette étude repose sur une approche méthodologique qualitative : les principales techniques d’investigation utilisées pour cette recherche ont été non seulement l’observation participante, la technique documentaire, l’observation directe mais également, nous avons eu recours à des entretiens avec, à la fois, les responsables des quartiers, quelques fidèles des églises ainsi que quelques habitants des quartiers concernés.

L’observation participante a été réalisée dans deux églises de réveil : une première séance a été effectuée à l’Eglise Bérée au quartier Bulambemba (Ngaba) et une seconde séance a eu lieu à l’Eglise La Nouvelle Alliance dans le quartier Mpasa 1 (Nsele).

Les entretiens ont été réalisés avec 3 femmes, 1 homme, 1 garçon, 1 fille et le chef de quartier de Bulambemba (Ngaba), tandis qu’à Nsele, les personnes interrogées comprenaient : le chef de quartier de Mpasa 1, 3 femmes, 2 hommes, 1 garçon et 2 filles. Leur appartenance religieuse était riche et diversifiée : parmi les enquêtés de Ngaba, on comptait un protestant, une catholique, une néo-apostolique, une « Témoin de Jéhovah » et 3 fidèles des églises de

réveil (ACK, Saison d'été, Nouvelle Eglise du Calvaire). A Nsele, nous avons plutôt eu une musulmane, 2 catholiques, 2 protestants (CEPAC, CBCO), et 3 fidèles des églises de réveil (Chapelle des Vainqueurs, Cité des Justes, Semences du Seigneur). Nous nous sommes volontairement abstenus de prélever l'affiliation religieuse des chefs de quartier pour ne pas influencer leurs opinions de départ sur l'identification des églises.

Dans l'entretien avec le chef de quartier, notre but était d'en savoir plus sur l'identification des églises implantées dans le quartier, toutes confessions confondues, les rapports de chaque église avec la loi, ainsi que les relations de ces églises avec leurs voisins. Avec les habitants du quartier et quelques fidèles, l'entretien a tourné autour des thématiques ci-après : la présence des églises de réveil dans le quartier, leur nombre, la production de bruit, leur rôle, la survenue des miracles au sein des églises, les plaintes des voisins, le rôle de l'Etat.

Enfin, notre grille d'observation s'est focalisée sur les faits, gestes et paroles tant des pasteurs, fidèles que ceux des habitants des quartiers enquêtés, en rapport étroit avec la problématique de cette recherche. Les notes issues de cette observation, surtout après les 2 cultes à « l'Eglise Bérée » et à « La Nouvelle Alliance », nous ont beaucoup édifié.

3. Résultats de l'enquête : pollution sonore, thaumaturgie et catharsis sociale

« Il n'y a pas moyen de désigner un nombre des églises de réveil dans le quartier Bulambemba ici à Ngaba, parce qu'il y a des églises qui naissent de plus en plus ; mais celles que nous avons pu enregistrer c'est 46 églises que l'Etat connaît pour le quartier Bulambemba à Ngaba ».

Ces paroles sont celles du chef de quartier ; elles montrent la dynamique de naissance des églises de réveil dans ce quartier, dynamique similaire dans de nombreux quartiers de Kinshasa, voire même du pays. Ceci montre également l'impuissance de l'autorité publique face à un phénomène devenu difficile à réguler : les églises naissent d'elles-mêmes, comme dans un processus de génération spontanée : *ebotami, ekoli pe ekufi, to ebotami, ekoli pe epalangani na mboka mobimba* (elle naît, elle grandit puis elle disparaît, ou alors, elle naît, elle grandit, et elle est disséminée à travers tout le pays).

3.1. Les églises de réveil comme officines de production sonore

Le nombre et la concentration des églises de réveil dans les différents quartiers de Kinshasa constituent deux facteurs importants dans le processus de production sonore. Il faut toutefois ajouter à cela, le défaut de régulation publique ; de ce fait, chaque église a la latitude d'organiser des activités ouvertes au public, de jour comme de nuit, et ces activités sont souvent accompagnées de musique, dont la gestion résulte en une nuisance sonore pour les voisins. Ce phénomène a déjà fait l'objet de plusieurs investigations scientifiques. Analysant ce phénomène de prolifération des églises de réveil, José Mvuezolo Bazonzi (2006) parle d'« hyperreligiosité conjoncturelle ». Sarah Demart (2008), pour sa part, analyse le « combat pour l'intégration » des églises issues du Réveil congolais en Europe, principalement en France et en Belgique. En effet, écrit-elle, « d'obédience pentecôtiste et évangélique, ces églises issues des migrations congolaises (RDC) se comptaient déjà à l'échelle de l'Europe, par centaines, pour ne pas dire par quelques milliers » (Demart, 2008). Selon Didier Milamba Ibalayam (2024, p. 187), la prolifération des églises de réveil peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment les situations de crise sur les plans économique et social que traverse le pays, et aussi par le fait que le pouvoir public s'est révélé, au fil du temps, incapable d'offrir des solutions adaptées aux problèmes des citoyens, c'est-à-dire d'assurer le bien-être de la population. Et en conséquence, cette dernière s'est tournée vers ces

églises qui leur sont apparues comme des structures formalisées de refuge leur fournissant des possibilités de survie.

Ce phénomène concerne en fait tout le pays : Makungu Kanange et Tshesu Mbayo (2015) ont aussi étudié la question dans la ville de Lubumbashi et expliquent ce qu'ils nomment « le foisonnement des églises de réveil », par leur fonctionnement en violation des normes relatives aux conditions de création des associations confessionnelles, aux conditions d'exercice, de perception des dimes, aumônes, dons et présents, ainsi qu'à celles d'éligibilité au titre de fondateur ou représentant légal desdites églises. Ils ajoutent que toutes ces violations se commettent sous l'œil impuissant voire complaisant de l'Etat congolais qui se traduit par son incapacité d'appliquer les textes légaux en la matière.

La chronicité de ce phénomène est tel que la proximité de ces églises avec certaines écoles et centres de santé se transforme en un calvaire tant pour les élèves et leurs enseignants que pour les malades et leurs soignants. Les 2 chefs de quartiers interrogés à ce sujet ont avoué que certains voisins viennent s'en plaindre auprès d'eux, mais apparemment sans réel gain de cause.

Oui, nous avons les plaintes des écoles qui sont des voisins des églises de réveil ; des fois ils accusent les églises en disant qu'ils prient à tout moment en augmentant les volumes des instruments, alors ça dérange, ou cela ne permet pas aux professeurs des écoles de bien transmettre la matière aux élèves ; ils sont tous déconcentrés.

Dans le quartier Bulambemba à Ngaba, il n'y a pas d'hôpitaux ; nous n'avons que des centres de santé qui sont voisins des églises de réveil. Ils se plaignent en disant que l'augmentation du volume des instruments musicaux dérange les malades, surtout ceux qui souffrent de tension ; ça dérange leur santé mentale.

Ainsi s'exprime le chef de Bulambemba, un quartier peuplé de la commune de Ngaba à Kinshasa. Cette question de nuisance sonore ne concerne pas seulement les églises de réveil, mais également les bars et autres activités commerciales génératrices de bruit. Mais depuis quelques temps, les services publics ont régulièrement « traqué » les tenanciers des bars et autres acteurs commerciaux, de telle manière que le bruit des bars a relativement baissé, de jour comme de nuit. Cependant, il est triste et malheureux de constater qu'un type particulier d'acteurs a été laissé de côté : il s'agit bel et bien des églises de réveil. Sous prétexte de prier, et l'on sait toute la propension des Congolais à la prière – Vicky Elongo Lukulunga (2002) parle de sur-christianisation au quotidien – ces églises orchestrent toute une croisade de bruit, de jour comme de nuit, qui se solde en une nuisance sonore qui menace dangereusement la santé mentale des voisins. Et particulièrement les enfants, les écoliers, les patients et les personnes âgées sont les catégories des personnes les plus directement vulnérabilisées par ce phénomène.

Il existe un autre niveau de nuisance sonore : le tapage sonore volontaire. Ce dernier survient lorsque deux ou trois églises voisines organisent concomitamment des activités publiques comme des campagnes de prière ou d'évangélisation, ou lorsqu'il existe une rivalité entre les animateurs des dites églises. En ce moment, chaque église essaie d'augmenter le plus possible le volume des instruments de musique, de manière à attirer l'attention du public, ou le plus souvent, pour juste étouffer le bruit produit par l'église voisine rivale ou concurrente. Ce phénomène de tapage sonore délibéré est récurrent, car il existe de nombreux conflits parmi les leaders de ces « églisettes » de réveil : autant il y a des micro dénominations confessionnelles, autant il y a des micro leaders auto constitués, à la recherche de la reconnaissance et de la gloire évangéliques.

Je ne pense pas que les bruits produits par les églises de ce quartier contribuent à la santé des habitants du quartier, parce qu'il y a d'autres personnes qui souffrent

de l'hypertension, qui ne supportent pas ce genre de bruit, donc cela ne peut que nuire encore à leur santé. Et moi-même qui te parle, je ne supporte pas ce bruit, vu que mon âge est un peu avancé, même dans la maison, quand les enfants augmentent le volume de la télévision, tu es obligé de leur demander de baisser parce que je ne supporte pas ce bruit.

Ce témoignage poignant de maman Safi du quartier Mpsa 1 est éloquent. La production sonore des églises de réveil n'est pas tout simplement salubre aux voisins ; elle est plutôt nuisible à leur santé mentale.

Mon frère, ça dérange vraiment. Par exemple l'église en face de nous, ils ne sont pas nombreux à l'intérieur, mais la manière dont ils augmentent le volume c'est inconcevable. Je viens de tomber malade il n'y a pas longtemps. L'AVC m'avait frappé, donc mes enfants étaient obligés de me faire déplacer ici jusqu'à Kinkole pour aller me reposer là-bas ; donc j'avais quitté ma maison à cause de ce bruit.

Ainsi s'est exprimé papa Sylvestre du quartier Mpsa 1 : son témoignage met en évidence une autre face de la question de production du bruit dans les églises de réveil. En effet, ces « églises » ne comptent généralement qu'une dizaine ou une vingtaine de fidèles par séance ; mais la quantité de bruit produit à l'intention des voisins est telle qu'aucun être sensé et sain d'esprit ne peut rester insensible à cette imposture. Et le bruit est volontairement produit à l'intention de ceux qui sont dehors et aux alentours et non pour les fidèles qui sont dedans : c'est là que le bât blesse !

Et quand l'on pense que ce phénomène est répliqué sur toute la ville et dans presque tout le pays, il y a lieu de s'imaginer les dégâts sur la santé mentale des Congolais, et bien sûr, l'on peut se

poser des questions sur la perte ou non de l'intégrité de la faculté de réflexion saine de la plupart des Congolais constamment exposés à ce type de pollution sonore.

3.2. *Les églises de réveil comme arènes thaumaturgiques*

Nous affirmons avec Anicet Yemweni Dangu (2024, p. 205) que la morbidité kinoise détermine sa toile sociale. En effet, nous savons pertinemment bien que, conformément à la culture africaine, la représentation de la maladie ainsi que la quête de santé exigent le recours au mystérieux, au surnaturel, à l'invisible. Or le mystérieux, le surnaturel, l'invisible sont du domaine de la religion. Selon Tonda (1994, cité par Yemweni Dangu, 2024, p. 205), la référence à la sorcellerie dans la maladie est un message, une sonnette d'alarme sociale et culturelle de la communauté concernée et non une incrimination. Les pasteurs des églises de réveil l'ont bien compris. Et donc, pour les populations kinoises ou congolaises, il est plus aisé de recourir à ces églises pour leurs besoins de santé, surtout pour le traitement des maladies liées à la sorcellerie, car elles estiment que leur quête de bonne santé passe nécessairement par le sacré.

En abordant cette question si délicate et si problématique de guérison miraculeuse, notre objectif n'est pas de polémiquer, mais bien d'essayer d'analyser, de la manière la plus objective possible, les opinions exprimées librement par les personnes interrogées à cet effet, et d'y apporter quelque lumière réflexive à partir de notre propre observation de terrain. A propos, voici, consignés dans les tableaux ci-après, quelques *verbatim* relatifs à la question de savoir s'il se produit réellement des miracles au sein de ces églises.

Tableau 2. Déclarations des enquêtés de Ngaba sur l'occurrence des miracles au sein des églises

N °	Déclaration de l'enquêté	Prénom et affiliation religieuse de l'enquêté
--------	--------------------------	---

1	Oui, mais tout d'abord, ça dépend de ta foi ; donc le miracle ne dépend pas des églises, mais plutôt la foi que tu as avec Dieu ; parce que c'est la foi qui est un catalyseur entre nous et Dieu. Quant aux églises là, il n'y a pas de miracles.	Samy, protestant	fidèle
2	Les miracles viennent de la foi en Dieu. Dieu n'est pas un jouet de tic au tac, les églises n'apportent rien du genre, c'est plutôt dans les prières fréquentes qu'on rencontre Dieu et on trouve des solutions à nos problèmes. Les pasteurs utilisent ces prétextes pour attirer les fidèles et se faire de l'argent en organisant des séminaires sur des thèmes comme le voyage, le mariage, le travail, la délivrance, le miracle, etc.	Esther, catholique	fidèle
3	Je ne sais pas trop.	papa Jean, ACK	fidèle
4	Selon les dires de leurs fidèles, il y en a. Après les campagnes, séminaires et autres programmes organisés par les églises, les fidèles obtiennent ce qu'ils demandent à Dieu.	mama Céline, néo-apostolique	fidèle
5	Je dirais oui, malgré moi je ne crois pas vraiment à cela. Il y a des gens qui obtiennent des mariages, des voyages, etc.	mama Sarah, l'église « Saison d'été »	fidèle de
6	Non !	mama Françoise, Témoin de Jéhovah	
7	Oui, il y a des miracles tels que les voyages, les guérisons, etc.	Papy, l'église « Nouvelle Eglise du Calvaire »	fidèle de

Tableau 3. Déclarations des enquêtés de Nsele sur l'occurrence des miracles au sein des églises

N	Déclaration de l'enquêté	Prénom et
---	--------------------------	-----------

°		affiliation religieuse de l'enquêté
1	Ça n'existe pas, tout ce qu'ils font dans leurs églises n'est rien d'autre que le mensonge.	Mama Sifa, fidèle musulmane
2	C'est Dieu qui guérit, il y a rien avec les histoires des églises, mais le plus de miracles dans ces églises c'est devenu des aventures, ... Vous allez voir les prophètes qui choisissent déjà les gens qu'ils vont prophétiser depuis la maison juste pour distraire les gens.	Papa Laurent, fidèle protestant (CEPAC)
3	Oui, nous voyons des miracles surtout dans l'église où moi je suis.	Mama Ursule, fidèle de la Chapelle des Vainqueurs
4	Oui, oui.	Henri, fidèle catholique
5	Oui, la guérison, la délivrance, ainsi de suite...	Cécilia, fidèle de l'église « Cité des Justes »
6	Ça dépend d'une église à une autre, il y a d'autres qui ont des miracles et d'autres qui n'en ont pas.	Papa Simon, fidèle catholique
7	Oui, dans notre église, ça existe ; les gens sont guéris, d'autres se marient... D'ailleurs dernièrement, on vient de célébrer un mariage dans notre église.	Deborah, fidèle de l'église, « La Semence du Seigneur »
8	Bon, je ne sais pas trop, vu que je ne fréquente pas aussi leurs églises pour connaître la réalité.	Mama Abiga, fidèle protestante (CBCO)

A première vue, ces différents témoignages nous poussent à affirmer que chacun ou chaque fidèle interrogé semble prêcher pour sa propre chapelle, à quelque exception près ; ce qui n'est pas du tout erroné, en effet. Cependant, une lecture plus fine dévoile le caractère relatif et subjectif de l'action miraculeuse opérée en faveur du fidèle lambda. Il est vrai qu'une bonne dose de foi et une relation

personnelle avec Dieu – ce qui reste dans le domaine de la subjectivité – est nécessaire voire indispensable pour aboutir au résultat escompté. Mais il semble que les enquêtés qui ont concédé à l'existence des miracles dans ces églises ne les attribuent pas à cette institution religieuse, mais bien plus à l'existence d'un environnement propice à une vraie rencontre avec son Créateur : c'est Lui qui agit et qui opère le miracle réclamé. Donc le bénéfice de ce service religieux réclamé à tort et à cri par les églises de réveil ne serait qu'une pure étourderie spirituelle, à la lisière d'une arnaque spirituelle. Il s'agirait, ni plus ni moins, d'une imposture, longtemps tolérée par les chrétiens de tout bord : Dieu dans sa souveraineté, opère des guérisons miraculeuses pour qui Il veut, et là où Il veut. Mais les leaders des églises de réveil ont eu une tendance pathologique à n'attribuer l'occurrence de ces guérisons qu'au sein de leurs offices, ou pire, qu'avec leur concours personnel ; ce qui fausse un peu les choses et qui floue les fidèles non avertis.

Par ailleurs, les enquêtés qui ont nié l'existence de ces guérisons miraculeuses au sein de ces églises, ou qui se sont montrés indécis, notamment 2 fidèles protestants, 1 fidèle catholique, 2 fidèles des églises de réveil et 1 fidèle musulmane, semblent être victimes de la vision théologique liée à leur affiliation religieuse ou d'un abus de leurs leaders (pour les fidèles des églises de réveil). En effet, un croyant musulman sera mal placé pour évaluer l'occurrence des guérisons miraculeuses au sein des églises de réveil. Mais ici, il sied de tacler une pratique qui s'est développée au sein de certaines églises de réveil – nous disons bien « certaines » – et qui est devenue pratiquement récurrente : il s'agit de la pratique appelée « *mankiona* ». Qu'est-ce que le « *mankiona* » ? C'est une pratique religieuse apparentée à une escroquerie spirituelle et pratiquée dans certaines églises de réveil ; elle consiste à organiser une fausse prophétie à dérouler en plein culte pour faire croire à la puissance du prophète ou du pasteur, alors que souvent, il s'agit bien d'un arrangement avec le fidèle concerné (souvent un membre responsable locale), ou alors il s'agit purement et simplement d'un

show orchestré par le pasteur résident qui livre des informations sensibles d'un ou d'une fidèle à son hôte, celui-ci étant chargé de prophétiser en public sur les « choses cachées » qui lui révélerait le Saint-Esprit, alors qu'en réalité il ne s'agit que du dévoilement des secrets lui révélés par le pasteur local. Cette pratique qui est en fait de la tricherie et de l'escroquerie, est prisee par les pasteurs en mal de positionnement et qui affectionnent la gloriole, la puissance et le succès.

Une fois « *mankionisé* », le ou la fidèle est subjugué (e), et il (elle) va agir comme un robot téléguidé, selon le bon vouloir du prophète ou du pasteur auteur de la prophétie « *mankionique* » : « vendez la parcelle, semez tout à l'église » ; « quittez ce mariage, attendez votre mariage » ; « vendez tel bien, vous allez voyager en Europe », et ainsi de suite. Laissons plutôt parler papa Laurent, l'un de nos enquêtés de la commune de Nsele (cf. déclaration 2 du tableau 3 ci-dessus). Dans son témoignage, il ajoute ceci :

Il y a des prophètes qui donnent de l'argent aux gens avant le culte, en leur disant d'accepter tout ce qu'il va prophétiser pour lui pendant le culte. Et d'autres qui utilisent des fétiches pour guérir, donc il y a rien de divin dans ce qu'ils font. Pour moi, ces églises de réveil, ça sert à donner de l'argent aux pasteurs

3.3. Les églises de réveil comme offices de catharsis sociale

La fonction de catharsis sociale jouée par les églises de réveil s'explique aisément lorsqu'on considère le contexte dans lequel évoluent ces églises. Selon Alexis Matangila Ibwa (2006, p. 77), les discours des pasteurs de ces églises sont remplis de promesses sur le salut de l'âme, la santé du corps, la protection contre les mauvais esprits ainsi que le bien-être matériel. Ainsi, ce discours assure une triple fonction au sein de la société, à savoir messianique, thérapeutique et prophétique.

Les faits analysés ci-dessus montrent que l'action des églises de réveil devrait attirer la plus haute attention de l'autorité publique en ce sens que cette institution religieuse agit sur le corps social congolais, sans contrepartie de responsabilité juridique et sociale. Si, d'une part, elles servent à soulager la pénibilité de la vie quotidienne, grâce au service thaumaturgique en faveur des fidèles et aux vertus de catharsis sociale, il faut cependant avouer que, d'autre part, certaines de ces églises commettent des dégâts énormes inavoués, non pas seulement en termes de nuisance sonore comme souligné supra, mais également en termes d'aliénation de l'indépendance spirituelle des fidèles.

En effet, des pratiques comme le « *mankiona* » sont de nature à avilir les chrétiens, à les transformer en crétins spirituels. D'où, au lieu de guérir le corps, l'âme et l'esprit, la résultante est l'effet contraire. Déjà le bruit excessif généré à l'occasion des activités religieuses publiques provoque des effets négatifs sur la santé non pas seulement des fidèles, mais aussi de tous les voisins, impliqués ou non dans la pratique religieuse ; ce qui est contraire aux droits basiques des citoyens, de disposer d'un environnement calme et propice au repos, et à la régénération des forces, après une dure journée de travail.

4. Discussion : entre sévir et laisser faire, sur quel pied danser ?

Les principaux résultats de cette enquête sur les églises de réveil révèlent un certain nombre des faits et d'irrégularités qui exigent une action publique rigoureuse et vigoureuse, en vue d'endiguer ce fléau. La réflexion précédant l'action, il est souhaitable que les services publics habilités à gouverner ce secteur puissent s'inspirer de la présente étude, et d'autres études similaires, en vue d'aboutir à une gouvernance améliorée de ce secteur. Si les enfants voisins des églises de réveil retiennent plus les chansons chantées dans ces églises au lieu de retenir les leçons enseignées en classe, et

aussi, si les travailleurs, au lieu de bien se reposer dans leurs maisons après une rude journée de travail, ne peuvent pas le faire à cause du bruit excessif et permanent produit par ces églises implantées dans leurs quartiers, alors ne nous attendons pas à une société congolaise développée et épanouie demain. Nous finirons par obtenir une société de détraqués et de déséquilibrés mentaux, car on ne récolte que ce que l'on sème.

4.1. La pollution sonore : production de bruit et tapage sonore, diurne et nocturne

Aucune disposition légale n'autorise les églises de réveil à produire du bruit à l'excès et à perturber le repos ou le sommeil des paisibles citoyens voisins dans les quartiers où sont implantées ces églises. Donc, continuer à tolérer cet état des choses est plus qu'une lâcheté. Répondant à une question sur les plaintes des habitants de son quartier vis-à-vis du comportement délictuel des églises de réveil, le chef de quartier interrogé à Ngaba a étalé la faiblesse des pouvoirs publics à régler ce secteur :

Nous recevons les plaintes des habitants de différentes avenues du quartier sur la pollution sonore des églises de réveil. Nous donnons les rapports à la Commune d'agir, car nous n'avons pas le pouvoir d'agir face à de telles situations. Le bureau du quartier fait juste le rapport à la maison communale ; quitte à eux de faire face à une telle situation.

Cet aveu d'impuissance de ce chef de quartier est révélateur d'une triste réalité, à savoir un profond malaise qui existe au sein de l'appareil politico-administratif congolais. Nous pouvons ainsi remonter du chef de quartier au bourgmestre, jusqu'au gouverneur voire au ministre des cultes, cette perception d'aveu d'impuissance risque de persister, telle l'odeur d'un mauvais parfum. La loi sur le tapage nocturne existe ; elle concerne tout tenancier, que ça soir de

bar ou autre activité ; mais son application demeure problématique. La question des églises trainant toujours avec elles, une dose de stigmatisation culturelle liée à des croyances populaires surannées, ainsi que des pratiques corruptrices et d'aliénation de l'autorité de l'Etat dans le chef de certains responsables publics. Suivons plutôt le témoignage poignant du chef de quartier interrogé à Nsele :

Nous avons des textes qui interdisent la nuisance sonore dans le quartier, et dans chaque réunion avec les chefs d'avenue, je n'arrête pas d'insister sur ça, mais les chefs de rue se plaignent toujours, disant que vous allez dans une église pour leur dire de diminuer le volume de leurs baffles, ils nous taxent de sorcier, disant que le feu de Dieu qu'ils allument dans les églises nous met mal à l'aise. Et nous accusons également d'autres auprès de la police, on confisque leurs biens et on leur prodigue des conseils, mais ils n'écoutent toujours pas. Et il y a d'autres, vous appelez la police à confisquer, vous allez recevoir l'appel d'un chef haut gradé qui vous oblige de libérer les biens saisis .

La pollution sonore, diurne et nocturne, dans laquelle la plupart des Kinois et Congolais sont baignés, risque, à la longue, de remettre en cause leur capacité de prise en main de leur destin en tant qu'individus, et en tant que peuple, eu égard à la détérioration progressive de leur santé mentale. Nous pensons donc, en accord avec Makungu Kanange et Tshesu Mbayo (2015) qu'il est plus qu'urgent que les pouvoirs publics congolais prennent des mesures préventives et coercitives susceptibles d'empêcher la prolifération irrégulière des églises de réveil en vue de mettre fin aux atteintes à l'ordre public et aux abus de toute nature déplorés à travers le pays, notamment les tapages nocturnes et diurnes.

4.2. Les églises de réveil et leur rôle thaumaturgique : production des guérisons miraculeuses et des prophéties

Le traitement de blessures morales est une bonne chose, et la guérison miraculeuse aussi ; mais lorsque certains opérateurs des églises de réveil troquent leur savoir théologique avec des pratiques prophétiques malsaines tel le « *mankiona* », il y a un risque de faire accroître le nombre d'incrédules. D'ailleurs, selon mama Françoise, une enquêtée de Ngaba, « les églises de réveil sont des entreprises servant à enrichir les promoteurs et [à] consoler les petits esprits ».

Or l'Eglise a, par essence, un rôle prophétique à jouer. Agir ainsi est synonyme de dérouter les croyants. L'Etat, en tant que régulateur social par excellence, devra s'assumer pour sévir, et non continuer à laisser faire. Une thérapie de choc dans ce domaine n'est que plus que salutaire.

4.3. Les églises de réveil et leurs rapports avec la loi

Face à la détérioration de la situation des églises de réveil sur le terrain, il s'avère nécessaire voire indispensable de réguler le secteur des cultes, afin de protéger tous les citoyens, et ceux qui évoluent dans les églises de réveil, et ceux qui sont en dehors. Ceux du dedans doivent être protégés de toutes les pratiques avilissantes contraires à la mission des églises et qui énervent la loi, tandis que tous les autres doivent être sauvés des conséquences de la pollution sonore orchestrée par lesdites églises.

De la sorte, les rapports des églises de réveil avec la loi doivent être revisités, de manière à améliorer la gouvernance globale du secteur des cultes. Point n'est besoin de rappeler l'application stricte des lois existantes, notamment la loi sur la liberté de cultes ou celle sur le tapage nocturne.

Par-dessus tout, quelques mesures supplémentaires qui tiennent compte à la fois de la dynamique de la société congolaise ainsi que de l'évolution technologique, devraient être imposées pour l'exercice de la liberté de culte. Il s'agit principalement de :

- installer des salles insonorisées dédiées à l'organisation des cultes et de toute autre activité religieuse bruyante, à même de perturber l'ordre public ;
- réglementer la tenue des activités des églises ouvertes au public, telles les campagnes d'évangélisation, les concerts religieux, les veillées de prières, les séminaires bibliques ; ...
- réglementer la distanciation physique pour l'installation des églises locales dans les quartiers résidentiels ;
- prévoir une cartographie de l'implantation des églises locales, et en discriminer la localisation suivant le type de quartier (résidentiel, commercial, industriel) ;
- exiger une formation théologique complète certifiée ainsi qu'une caution de bonne moralité éprouvée, avant l'octroi d'un permis de culte à tout « ministre du culte » ou tout opérateur d'église.

Ces mesures, ainsi que d'autres mesures complémentaires, devraient être considérées comme des mesures de mitigation en phase avec le phénomène de nuisance sonore des églises des quartiers et avec des pratiques tel le « *mankiona* », de manière à en atténuer les conséquences sur l'ensemble du corps social. Le comportement défaillant d'un « ministre du culte » devrait être sanctionné de manière exemplaire, de manière à dissuader les brebis galeuses.

En définitive, les églises de réveil, souvent perçues comme des lieux de guérison et de miracles, suscitent à la fois fascination et inquiétude au sein des communautés environnantes. L'observation réalisée à l'Eglise Bérée par exemple montre que les voisins expriment un intérêt mitigé envers les pratiques thaumaturgiques observées lors des cultes dans cette église. Certains témoignent une

curiosité face aux prétendues guérisons, tandis que d'autres se montrent plutôt sceptiques. Bien que certains voisins soient tolérants à l'égard des nuisances sonores, considérant ces moments comme des manifestations spirituelles, toutefois les niveaux de bruit généré par le culte notamment lors des chants (louange) et des prières collectives, sont fréquemment signalés comme une source de gêne suite à l'augmentation du volume de leurs instruments musicaux (baffles, guitares, drums). D'où, certains sont allés se plaindre au quartier ou à la commune, d'autres ont préféré s'éloigner momentanément de leur maison, le temps que le culte et ses bruits s'estompent. Cette stratégie de quitter temporairement son domicile pendant les heures de culte pour éviter le bruit, est très prisée par la plupart des voisins des églises de réveil, même si certains semblent en tolérer le bruit, à cause de leur croyance en la capacité de ces églises à apporter des guérisons spirituelles et physiques, ce qui serait bénéfique à la communauté.

Il est intéressant de noter que les réactions des voisins des églises de réveil sont profondément ancrées dans un mélange complexe de croyance spirituelle et de réalisme lié au phénomène de nuisance sonore. Bien que certains soient attirés par les promesses de guérisons et de miracles, d'autres ressentent une gêne significative face aux perturbations engendrées par le bruit excessif. En outre, parfois des altercations physiques et verbales surviennent entre fidèles des églises et voisins du quartier, à propos de la survenue du bruit excessif ; alors les fidèles qualifient souvent les voisins de « sorciers » en affirmant gratuitement : *soki ba prières na biso etungisaka bino, wana boza ba ndoki* [si nos prières vous dérangent, c'est que vous êtes des sorciers]. Il est donc important d'encourager, au-delà de la régulation étatique, un dialogue constructif entre les églises de réveil et les communautés environnantes, afin de trouver un *modus vivendi* et un équilibre entre l'expression spirituelle liée à la liberté de culte et le respect du cadre de vie pour tous.

5. Conclusion

Au niveau de nos communes, les églises sont enregistrées au service appelé « DECO » (développement communautaire). Ce qui signifie qu'une église enregistrée au niveau de ce service à la base est en droit de fonctionner. Seulement, il se pose un sérieux problème, car ces églises, bien qu'enregistrées théoriquement au niveau de ce service, n'apportent aucun développement communautaire. Ce qu'elles apportent c'est des problèmes et des difficultés en termes de nuisance sonore et de tapage diurne et nocturne. Le peu d'espoir placé en ces églises en termes d'octroi de guérisons miraculeuses et de catharsis sociale est plutôt dilué par la ribambelle de maux générés par elles, et qui en font la cible de critiques parfois acerbes de maints observateurs.

L'enquête effectuée dans deux quartiers populeux de deux communes de la ville de Kinshasa, à savoir Ngaba et Nsele, a permis de révéler le côté nocif de la présence massive des églises de réveil, ainsi que leurs effets d'externalité qui sont plus nocifs pour la société, plutôt que salutaires. La production répétée des bruits excessifs nuit à la santé mentale des paisibles citoyens, voisins de ces églises, tandis que des pratiques comme le « *mankiona* » aliène l'autonomie et l'intégrité spirituelle des fidèles. Ceci démontre que notre hypothèse de départ postulant que les églises de réveil sont à la fois des fabriques de bruit et des espaces thaumaturgiques, dédiées à une espèce de catharsis sociale, est confirmée. L'Etat congolais a le devoir sacré de protéger les uns et les autres, qui sont tous des citoyens au même titre et qui sont tous dotés des mêmes droits. D'où un besoin pressent de régulation par l'autorité publique est plus que nécessaire, afin de juguler la crise qui persiste et perdure dans le secteur des cultes.

Face au désordre réel qui existe dans ce secteur, un état des lieux et un travail d'inspection fouillée s'imposent ; ces deux outils

de gouvernance devraient permettre de sceller définitivement les établissements de culte non viables et/ou non autorisés, avant de se pencher sérieusement sur l'application stricte d'une nouvelle réglementation ayant pour objectif ultime, l'assainissement total de ce secteur, et une lutte efficace et pérenne contre la prolifération des églises de réveil.

Bibliographie

- Demart, S. (2008). Le ‘combat pour l’intégration’ des églises issues du Réveil congolais (RDC). *REMI (Revue européenne des migrations internationales)*, 24(3), 147-165. Consulté le 2 octobre 2024 sur <https://doi.org/10.4000/remi.4840>
- Elongo Lukulunga, V. (2002). La sur-christianisation au quotidien à Kinshasa : une lecture de l’autre face de la religion . *Congo-Afrique*, 42(368), 463-479.
- Kassay Ngur-Ikone, J. (2024). Eglises de ‘réveil’ à Kinshasa et perception des offrandes et dîmes par ‘mobile money’ lors de la covid-19. *Le carrefour congolais*, (8), 177-210.
- Makungu Kanange et Tshesu Mbayo. (2015). Les églises de réveil dans la ville de Lubumbashi ; fondements juridiques et application. *KAS Librairie Africaine d’Etudes Juridiques*, 2.année, 341-357. <https://doi.org/10.5771/2363-6262-2015-2-341>
- Matangila Ibwa, A. (2006). Pour une analyse du discours des Eglises de réveil à Kinshasa. *Civilisations*, (54), 77-84. <https://doi.org/10.4000/civilisations.343>
- Milamba Ibalayam, D. (2024). Sociographie des églises de réveil en RD Congo. Une étude ethnographique à l’Assemblée Chrétienne de Kinshasa. *MES-RIDS (Mouvements et Enjeux Sociaux – Revue Internationale des Dynamiques Sociales)*, 2(132), 187-196.
- Mvuezolo Bazonzi, J. (2006). Les « églises de réveil » de Kinshasa à l’ombre du néopentecôtisme mondial : entre nivellement et déconstruction culturels. *SCRIBD*. Consulté le 20 novembre 2024 sur <https://fr.scribd.com/document/152208238/Bazonzi>
- Mvuezolo Bazonzi, J. (2014). ‘Eglises de réveil’: entre nivellement et déconstruction culturels. In Jean Omasombo et Paule

Bouvier (dir.), *République démocratique du Congo : décentralisation et espaces de pouvoir* (pp. 206-217). MRAC.

Yemweni Dangu, A. (2024). Culture, religion et thérapie dans les églises de réveil en RD Congo. *Le carrefour congolais*, 9(1), 203-238. <https://dx.doi.org/10.4314/lcc.v9i1.7>